

Charte Espérance Dance School (EDS)

Nos cours sont ouverts à tous, à titre individuel.



1-Conditions Générales

L'inscription aux cours Espérance Dance School implique l'acceptation totale et sans réserve du présent document. En cas de non-respect de ces conditions, la ou les personnes impliquées peuvent être définitivement exclus des cours sur décision de la direction de EDS.

2-Inscriptions/ paiements.

Les abonnements à l'année correspondent à un minimum de 30 cours pour une période allant de septembre à juin. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires sauf exception.

La totalité du paiement est demandé lors de l'inscription. Le paiement peut être effectué en espèces ou par chèque (à l'ordre de Espérance Dance School).

Nous offrons la possibilité de régler par trimestre, par chèque.

Frais d'inscription : annuels, individuels et obligatoires.

Pour s'inscrire, il faut avoir fait une visite médicale auprès de son médecin traitant et être apte à la pratique de la danse.

Nous avons contracté une assurance qui couvre nos élèves, la direction de Espérance Dance School et nos différents professeurs intervenants. (MAAF contrat 195273722 E 001)

3-Sécurité et règles de vie.

Les participants aux cours agissent dans le calme et le respect des biens et des personnes. Le non-respect du professeur, des autres pratiquants (agressions verbales ou physiques, transgressions des conditions générales de vente, dénigrement, ...) ou des locaux est source d'exclusion immédiate et définitive prononcée par Espérance Dance School.

La propreté, l'hygiène et le respect du matériel et des locaux sont l'affaire de tous : ranger le matériel utilisé, jeter les déchets dans les poubelles, ne pas oublier de vêtements, prévoir des vêtements de rechange (en cas de participation à plusieurs cours et au moment de pratique après les cours.)...

4-Organisation et fonctionnement des cours.

Les professeurs sont les seuls maîtres à bord. Ils ou elles dispensent leurs cours avec professionnalisme, pédagogie et dans la bonne humeur. Pour des raisons exceptionnelles, ils peuvent demander à être secondés par un ou une élève du même groupe ou d'un niveau supérieur.

Les horaires doivent être respectés tant par les professeurs que par les danseurs. Si le pratiquant arrive après le démarrage du cours, il faudra demander au professeur s'il est encore possible d'intégrer le cours.

Un créneau horaire de cours dure une heure et comprend : la mise en place du groupe et du cours, la prise de parole du professeur, l'échauffement, le cœur du cours puis la fin et la sortie de cours.

Votre engagement pour la saison demande une assiduité aux cours. En effet, des absences répétées entraînent nécessairement un retard dans votre progression et des difficultés dans votre apprentissage et donc impactent les autres élèves. Si vous êtes absent plus de 3 cours de suite, nous contacter pour savoir s'il est encore possible d'intégrer le cours au vu de la progression du groupe. Si le professeur de danse est absent à un cours, il peut être remplacé par un autre professeur (et le cours peut être décalé de quelques minutes) ou le cours peut être annulé. Dans ce cas, le cours est automatiquement reporté. Pour un stage, Espérance Dance School se réserve le droit d'annuler (nombre de participants insuffisant, problème de salle...) jusqu'à 24h avant la date prévue.

En cas de directive sanitaire gouvernementale interdisant ou limitant trop fortement les activités de danse proposées, les cours seront reportés et rattrapés dès que ces mesures gouvernementales le permettront.

5-Vols et pertes d'objets.

Évitez de venir aux cours de danses avec des objets de valeur ; en cas de disparition d'un objet ou d'un vêtement, signalez-le immédiatement au professeur. Espérance Dance School ne peut être tenue pour responsable des vols commis pendant ses activités.

6-Modalité de remboursement.

Tout trimestre commencé est dû. Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf problème de santé ne permettant plus de pratiquer la danse.

7-Droit pour les mineurs et droit à l'image pour tous

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs responsables légaux pour la pratique des différentes danses assurée par l'association Baila Con Amigos ; à ce titre, une décharge devra être signée par les responsables légaux du mineur.

Lors de nos activités (cours de danse, stages...), nous pouvons être amenés à filmer et/ou photographier les participants dans le cadre de la promotion de Espérance Dance School. Ces vidéos et ces photos peuvent être utilisées sur nos différents supports de communication : Facebook, Youtube, Instagram, site, flyer, plaquette... Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces supports, merci de nous le faire savoir par écrit.

Date + mention "Lu et approuvé"

Signature de l'Adhérent